



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Vingt-sixième session ordinaire

Genève, 29 octobre 1992

RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL POUR 1991*

(Vingt-troisième année)

I. COMPOSITION DE L'UNION

1. Le 4 février 1991, le Canada a déposé son instrument de ratification de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972 et le 23 octobre 1978 ("Acte de 1978"). L'Acte de 1978 est entré en vigueur à l'égard du Canada le 4 mars 1991.
2. Le 4 novembre, la Tchécoslovaquie a déposé son instrument de ratification de l'Acte de 1978, lequel est entré en vigueur à l'égard de ce pays le 4 décembre.
3. Depuis cette dernière date, l'Union comprend 21 Etats membres : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. Tous sont parties à l'Acte de 1978, à l'exception de la Belgique et de l'Espagne qui sont parties à l'Acte de 1961 modifié par l'Acte additionnel de 1972.
4. Conformément à l'article 32.3) de l'Acte de 1978, "tout Etat qui n'est pas membre de l'Union et qui n'a pas signé le présent Acte demande, avant de

* Les dénominations des Etats utilisées dans le présent document sont celles qui étaient en vigueur au moment de l'événement considéré.

déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions du présent Acte". Deux Etats ont demandé un tel avis en 1991 :

- i) l'Uruguay, par lettre en date du 3 septembre;
- ii) l'Argentine, par lettre en date du 18 octobre.

Le Conseil a examiné ces demandes lors de sa vingt-cinquième session ordinaire et a pris, dans les deux cas, une décision positive, après avoir constaté que le texte de l'Acte de 1978 sera incorporé dans leur législation nationale préalablement au dépôt de leur instrument d'adhésion.

5. Le tableau qui figure à l'annexe du présent document résume la situation des divers Etats au regard des différents Actes de la Convention (y compris de l'Acte de 1991 évoqué ci-après) au 31 décembre de l'année de référence.

II. CONFERENCE DIPLOMATIQUE DE REVISION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES

6. Cette Conférence a eu lieu du 4 au 19 mars, au siège de l'UPOV, à Genève, sous la présidence de M. W.F.S. Duffhues (Pays-Bas). Tous les Etats membres y ont participé; 27 Etats non membres étaient représentés par des délégations observatrices¹ et 25 organisations internationales² avaient délégué des représentants.

¹ Argentine, Autriche, Bolivie, Brésil, Burundi, Cameroun, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Equateur, Finlande, Ghana, Inde, Indonésie, Luxembourg, Maroc, Norvège, Ouganda, République de Corée, Roumanie, RSS d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Turquie, Union soviétique, Venezuela, Yougoslavie.

² Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), Communautés européennes (CE), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation européenne des brevets (OEB), Conseil international des ressources phyto-génétiques (CIRP), Association internationale d'essais de semences (ISTA), Association internationale des producteurs de l'horticulture (AIPH), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), Chambre de commerce internationale (CCI), Confédération européenne des entrepreneurs de travaux techniques agricoles et ruraux (CEETTAR), Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA), Comité général de la coopération agricole de la Communauté économique européenne (COGECA), Association des obtenteurs de variétés végétales de la Communauté économique européenne (COMASSO), Comité des organisations professionnelles agricoles de la Communauté économique européenne (COPA), Comité des semences du Marché commun (COSEMCO), Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique (EFPIA), Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), Fédération internationale des producteurs de l'agriculture (FIPA), Fédération internationale du commerce des semences (FIS), Groupement international des associations nationales de fabricants de produits agrochimiques (GIFAP), Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE), Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI).

7. A l'issue de ses débats, le 19 mars, la Conférence a adopté un Acte révisé de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales ("Acte de 1991") ainsi que les textes suivants : une résolution relative à l'établissement de projets de principes directeurs sur les variétés essentiellement dérivées; une recommandation concernant l'ampleur de l'exclusion possible des semences de ferme de la protection; une déclaration commune relative à l'application territoriale de l'Acte de 1991 de la Convention pour ce qui est du Danemark et des Pays-Bas.

8. L'Acte de 1991 a été signé immédiatement après son adoption par les 10 Etats membres suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse. Il a été signé ultérieurement par les Etats membres suivants : Israël, le 23 octobre; Etats-Unis d'Amérique, le 25 octobre; Suède, le 17 décembre; Nouvelle-Zélande, le 19 décembre³.

9. L'Acte de 1991 entrera initialement en vigueur, à l'égard des Etats signataires qui l'auront ratifié, accepté ou approuvé et des Etats et des organisations intergouvernementales qui y auront adhéré, un mois après que les deux conditions suivantes auront été remplies : le nombre total d'instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion émanant d'Etats doit être de cinq au moins; le nombre de tels instruments émanant d'Etats parties à un Acte précédent doit être de trois au moins. Son entrée en vigueur implique qu'il ne sera plus possible pour les Etats non membres de l'Union d'adhérer à l'Acte de 1978 après les dates suivantes : s'agissant d'un Etat qui, selon la pratique de l'Assemblée générale des Nations Unies, est considéré comme un pays en développement, après le 31 décembre 1995 ou après la date d'entrée en vigueur, si celle-ci est postérieure à celle-là; s'agissant d'un autre Etat, après le 31 décembre 1993 ou après la date d'entrée en vigueur, si celle-ci est postérieure à celle-là.

10. L'acte final de la Conférence a été signé par les 24 Etats suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Canada, Colombie, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Italie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie.

III. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

11. En 1991, les différents organes réguliers de l'UPOV ont tenu les réunions mentionnées ci-après. Sauf indication contraire, elles ont eu lieu à Genève.

Conseil

12. Le Conseil a tenu sa vingt-cinquième session ordinaire les 24 et 25 octobre, sous la présidence de M. W.F.S. Duffhues (Pays-Bas). Cette session a été suivie par des observateurs de quinze Etats non membres⁴, trois

³ Il a aussi été signé par l'Irlande le 21 février 1992 et par le Canada le 9 mars 1992. La date limite pour les signatures était fixée au 31 mars 1992.

⁴ Argentine, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Egypte, Finlande, Inde, Indonésie, Maroc, Norvège, Roumanie, RSS d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Uruguay.

organisations intergouvernementales⁵ et cinq organisations internationales non gouvernementales⁶.

13. Lors de cette session, le Conseil a pris note, d'une part, du fait qu'à la vingt-deuxième série de réunions des organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI, qui s'est tenue du 23 septembre au 2 octobre 1991, l'Assemblée générale de l'OMPI a nommé, à l'unanimité et par acclamation, M. Arpad Bogsch au poste de Directeur général de l'OMPI pour un nouveau mandat de quatre ans (arrivant à expiration le 1^{er} décembre 1995) et, d'autre part, que, conformément à l'article 4.4) de l'accord du 26 novembre 1982 entre l'OMPI et l'UPOV, le mandat de M. Bogsch en qualité de Secrétaire général de l'UPOV sera prolongé pour une période d'égale durée.

14. En outre, il a pris les principales décisions suivantes :

i) Sur recommandation du Comité consultatif, qui s'est réuni le jour précédent, et sur proposition du Secrétaire général, il a décidé, à l'unanimité et par acclamation, de prolonger la nomination de M. Barry Greengrass au poste de Secrétaire général adjoint de l'UPOV jusqu'au 1^{er} décembre 1995, date à laquelle expirera le mandat du Secrétaire général.

ii) Il a donné un avis positif en ce qui concerne la conformité de la législation de l'Argentine avec l'Acte de 1978.

iii) Il a donné un avis positif en ce qui concerne la conformité de la législation de l'Uruguay avec l'Acte de 1978.

iv) Il a approuvé le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1990 et pendant les neuf premiers mois de 1991.

v) Il a approuvé le programme et le budget de l'Union pour l'exercice biennal 1992-1993.

vi) Il a approuvé les rapports sur l'état d'avancement des travaux de ses différents organes subsidiaires et établi ou approuvé leurs plans de travail pour l'année à venir et, dans ce cadre, il a :

a) décidé qu'une étude de faisabilité sur la création d'une base de données informatisée centrale devra être faite au cours de l'exercice biennal 1992-1993;

b) recommandé aux Etats membres de s'assurer mutuellement la mise à disposition de leurs bulletins officiels sur la protection des obtentions végétales, sous forme déchiffrable par machine (électronique).

⁵ Communautés européennes (CE), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Conseil international des ressources phytogénétiques (CIRP).

⁶ Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA), Association des obtenteurs de variétés végétales de la Communauté économique européenne (COMASSO), Fédération internationale du commerce des semences (FIS).

vii) Il a élu à l'unanimité M. Ricardo López de Haro y Wood (Espagne) à la présidence du Conseil pour un mandat de trois ans, qui expirera à la fin de sa vingt-huitième session ordinaire, en 1994, et M. Frank W. Whitmore (Nouvelle-Zélande) à la vice-présidence pour un mandat de même durée.

Comité consultatif

15. Le Comité consultatif a tenu sa quarante-troisième session le 18 mars et sa quarante-quatrième session le 23 octobre sous la présidence de M. W.F.S. Duffhues (Pays-Bas).

16. Lors de ses deux sessions, il a examiné essentiellement la politique de l'UPOV dans ses relations avec les pays en développement et a décidé d'élargir la liste des organisations invitées aux sessions ordinaires du Conseil. Lors de sa session du 23 octobre, il a en outre approuvé la reclassification du poste de Conseiller principal, occupé par M. André Heitz, au grade D.1 et a nommé M. Heitz en qualité de Directeur-conseiller à ce poste, a promu M. Max-Heinrich Thiele-Wittig au grade D.1 à titre personnel et a préparé la session du Conseil.

Comité administratif et juridique

17. Le Comité administratif et juridique a tenu sa vingt-neuvième session les 21 et 22 octobre sous la présidence de M. J.-F. Prevel (France). Cette session a été suivie par des observateurs de six Etats non membres⁷ et des Communautés européennes.

18. Pour donner suite à la résolution adoptée par la Conférence diplomatique (voir au paragraphe 7 ci-dessus), il a entamé les débats sur la question des projets de principes directeurs sur les variétés essentiellement dérivées. A ce sujet, il a noté qu'une organisation internationale professionnelle avait commencé l'examen de la question de fond et estimé qu'il serait souhaitable que ses propres débats soient enrichis par la réflexion des instances professionnelles. Donnant suite aux débats de la Conférence, il s'est aussi penché sur la question de l'examen de la distinction en vertu de l'article 7 de l'Acte de 1991 et confirmé que cet article n'appelait pas de modification des procédures d'examen. Ses débats sur l'accès interactif aux données, fondés sur ceux du Comité technique, ont abouti aux décisions du Conseil mentionnées au paragraphe 14.vi) ci-dessus.

Comité technique

19. Le Comité technique a tenu sa vingt-septième session du 16 au 18 octobre sous la présidence de M. G. Fuchs (Allemagne). Des observateurs des Communautés européennes ont participé à cette session.

20. Sur la base des travaux préparatoires des groupes de travail techniques, le Comité technique a adopté des principes directeurs d'examen pour les sept taxons suivants : airelle rouge; azalée en pot; caseiller; Hortensia; lis (version révisée); myrtille; persil.

21. Le Comité a été saisi des rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques et a défini, dans leurs grandes lignes, les

⁷ Argentine, Finlande, Kenya, Tchecoslovaquie, Turquie, Uruguay.

travaux futurs de ces groupes. Il a également examiné les questions soulevées par ces groupes sur la base de l'expérience acquise par les Etats membres dans la conduite de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité des nouvelles variétés végétales.

22. Par ailleurs, le Comité a débattu de l'accès interactif aux données (pour le résultat, voir au paragraphe 14.vi) ci-dessus). Il a aussi décidé de compléter la classe 5 de la liste des classes aux fins de la dénomination des variétés jointe en annexe aux Recommandations de l'UPOV relatives aux dénominations variétales (document INF/12); cette classe comprendra dorénavant Brassica oleracea, B. chinensis et B. pekinensis.

Groupes de travail techniques

23. Les groupes de travail techniques ont tenu une session chacun en 1991, en dehors de Genève, comme suit :

i) Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa vingtième session du 13 au 17 mai à Beltsville (Maryland, Etats-Unis d'Amérique), sous la présidence de M. M.S. Camlin (Royaume-Uni).

ii) Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a tenu sa neuvième session du 29 au 31 mai à La Minière, Guyancourt (France), sous la présidence de M. K. Kristensen (Danemark).

iii) Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWW) a tenu sa vingt-quatrième session du 4 au 7 juin à Kecskemét (Hongrie), sous la présidence de M. N.P.A. van Marrewijk (Pays-Bas).

iv) Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa vingt-deuxième session du 11 au 14 juin à Bordeaux (France), sous la présidence de M. B. Spellerberg (Allemagne).

v) Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa vingt-quatrième session du 24 au 28 juin à Cambridge (Royaume-Uni), sous la présidence de Mme E. Buitendag (Afrique du Sud).

24. Pour quatre de ces groupes, la tâche essentielle consiste à élaborer des principes directeurs d'examen. En plus des projets soumis au Comité technique pour adoption, ils en ont élaboré d'autres, pour les taxons suivants, à soumettre aux organisations professionnelles pour observations : aster (TWO); chou, haricot, pois (projets de versions révisées) (TWW).

25. Par ailleurs, le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur a notamment adapté les logiciels relatifs à l'examen de la distinction et de l'homogénéité selon la méthode de l'analyse sur plusieurs années (COYD et COYU) afin qu'ils puissent être exploités sur un ordinateur personnel.

IV. SEMINAIRES

26. Deux séminaires régionaux sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales ont eu lieu en 1991.

27. Le premier a eu lieu à Tsukuba (Japon) du 12 au 15 novembre à l'intention des Etats suivants de la région Asie et Pacifique : Chine, Indonésie, Malaisie, Philippines, République de Corée, Singapour, Thaïlande. Il a été organisé par l'UPOV en coopération avec le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon. Quelque 40 personnes y ont participé.

28. Ce séminaire a abordé les principaux sujets suivants : aspects juridiques de la protection des obtentions végétales; fonctionnement pratique des services de la protection des obtentions végétales; rôle de la recherche publique au Japon; incidences de la protection des obtentions végétales sur la filière des variétés et des semences. Il a permis aux représentants des Etats invités d'exposer la situation de cette filière et les dispositions législatives et réglementaires en la matière. Deux journées ont été consacrées à des visites de centres de recherches et d'amélioration des plantes publics et privés.

29. Le deuxième a eu lieu à Buenos Aires (Argentine) les 26 et 27 novembre à l'intention des Etats de l'Amérique latine. Il a été organisé par l'UPOV en coopération avec le Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation de l'Espagne et le Département de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de l'Argentine. Quelque 140 personnes y ont participé.

30. Ce séminaire a abordé les principaux sujets suivants : l'histoire de la Convention UPOV et la raison d'être des droits d'obtenteur; les dispositions fondamentales de la Convention; la notion de variété, les critères de distinction, d'homogénéité et de stabilité et le rôle de l'UPOV dans l'examen des variétés; l'interface entre les droits d'obtenteur et d'autres formes de la protection de la propriété intellectuelle, notamment les brevets d'invention; l'expérience acquise sur la protection des obtentions végétales dans plusieurs pays, du point de vue des gestionnaires du système et des obtenteurs; les ressources génétiques végétales et la protection des obtentions végétales.

31. En relation avec le séminaire précédent, deux séminaires nationaux ont été organisés en coopération avec les instances gouvernementales du pays hôte et à l'intention des instances gouvernementales intéressées ainsi que des milieux professionnels concernés :

i) à Mexico, les 18 et 19 novembre;

ii) à Santa Fé de Bogotá (Colombie), le 21 novembre.

32. A ces deux séminaires, des conférences ont été données sur les thèmes suivants : les dispositions fondamentales de la Convention; la notion de variété, les critères de distinction, d'homogénéité et de stabilité et le rôle de l'UPOV dans l'examen des variétés; l'interface entre les droits d'obtenteur et d'autres formes de la protection de la propriété intellectuelle, notamment les brevets d'invention.

V. RELATIONS AVEC LES ETATS ET LES ORGANISATIONS

33. Le 10 janvier, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. J.K. Barton, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Stanford (Etats-Unis d'Amérique) et membre d'un groupe d'étude des orientations du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI); M. Barton a fourni des informations au sujet d'un examen fondamental en cours de la politique des centres internationaux de recherche agricole en matière de

protection des obtentions végétales et de protection de la propriété intellectuelle en général.

34. Le 30 janvier, le Secrétaire général a reçu la visite du Ministre colombien des affaires étrangères et lui a remis des documents utiles sur la protection des obtentions végétales.

35. Le 12 février, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite d'un membre de la Représentation permanente de la RSS d'Ukraine à Genève et lui a fourni des informations au sujet du droit de la protection des obtentions végétales et des conditions d'adhésion à la Convention UPOV.

36. Le 25 février, le Secrétaire général adjoint a participé à Munich (Allemagne), en qualité d'observateur, à la dixième réunion du Groupe de travail ad hoc sur l'harmonisation (biotechnologies) de l'Office européen des brevets, qui a examiné les propositions de révision de la Convention UPOV.

37. Le 11 mars, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite d'un représentant de la Mission permanente de la Colombie à Genève et du Secrétaire général de l'Institut colombien d'agriculture. A cette occasion, l'intérêt que porte le Gouvernement colombien à la protection des obtentions végétales et à la Convention UPOV a été examiné.

38. Le même jour, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de la délégation de la RSS d'Ukraine à la Conférence diplomatique. Cette délégation a fait part de l'intérêt que porte l'Ukraine à la protection des obtentions végétales, de l'intention de son pays d'élaborer une législation en la matière et de devenir membre de l'UPOV.

39. Le 12 mars, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Olli Rekola, Directeur au Ministère de l'agriculture et des forêts de la Finlande, qui a exposé les faits récents concernant le projet de loi nationale sur la protection des obtentions végétales et l'adhésion de la Finlande à la Convention UPOV.

40. Le 8 avril, le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a rendu visite au Secrétaire général pour signer l'acte final adopté par la Conférence diplomatique.

41. Du 15 au 17 avril, le Secrétaire général adjoint a participé, à Helsinki, à un colloque organisé par le Groupe finlandais de l'AIPPI sur les "frontières du droit des brevets". Il a présenté un exposé sur la protection prévue par la Convention UPOV et a mis tout particulièrement l'accent sur les dispositions de l'Acte de 1991.

42. Du 15 au 19 avril, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, en qualité d'observateur, à la quatrième session de la Commission des ressources phylogénétiques de la FAO, qui a eu lieu à Rome (Italie).

43. Le 18 avril, le Secrétaire général adjoint a participé à la sixième Conférence biennale sur la protection des obtentions végétales, organisée par le Département du droit de la propriété intellectuelle du Queen Mary and Westfield College de l'Université de Londres et tenue à Cambridge (Royaume-Uni). Il a parlé de l'Acte de 1991.

44. Du 21 au 23 avril, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a suivi le congrès du Comité des semences du Marché commun (COSEMCO), qui a eu lieu à Edimbourg (Royaume-Uni).

45. Du 23 au 25 avril, le Secrétaire général adjoint a participé à une réunion d'un Groupe de travail sur les droits de propriété intellectuelle, tenue à Rome (Italie) et organisée dans le cadre du "Keystone International Dialogue Series on Plant Genetic Resources".

46. Le 3 mai, le Bureau de l'Union a transmis au Gouvernement argentin ses observations sur l'avant-projet d'un nouveau décret destiné à assurer la conformité de la législation argentine sur la protection des obtentions végétales avec la Convention UPOV.

47. Le 7 mai, le Secrétaire général s'est rendu à Séoul (République de Corée) où il a examiné avec le Ministre de l'agriculture la question de la protection des obtentions végétales et l'intérêt que porte son pays à une adhésion à l'UPOV.

48. Du 13 au 15 mai, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé à Paris (France) à la réunion annuelle des représentants des autorités désignées responsables de l'application des systèmes de l'OCDE pour le contrôle des semences destinées au commerce international; il y a présenté un bref exposé sur la révision de la Convention UPOV.

49. Du 13 au 17 mai, lors de la session du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles, tenue à Beltsville (Maryland, Etats-Unis d'Amérique), à laquelle il a participé, le Secrétaire général adjoint s'est rendu au siège de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique et au Ministère de l'agriculture. Il s'est aussi rendu au siège de la Banque mondiale et auprès du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale à Washington, D.C.; à l'occasion de cette dernière visite, il a eu un entretien avec le Secrétaire exécutif.

50. Le 15 mai, au cours d'une visite en Roumanie, le Secrétaire général a rencontré le Vice-premier Ministre, qui a fait part de l'intention du gouvernement de son pays d'adhérer à la Convention UPOV.

51. Du 22 au 31 mai, le Secrétaire général adjoint a participé à Tokyo (Japon) aux congrès mondiaux de la FIS et de l'ASSINSEL, au cours desquels il a rencontré des fonctionnaires du Bureau de la production agricole du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

52. Du 27 mai au 2 juin, un fonctionnaire du Bureau de l'Union s'est rendu à Santa Fé de Bogotá (Colombie) où il a participé au Séminaire national sur les semences, dont une partie était consacrée aux systèmes de protection des obtentions végétales; il a présenté un exposé sur certains aspects des systèmes de protection des variétés végétales dans le cadre de la Convention UPOV. Il a aussi rendu plusieurs visites à des autorités gouvernementales.

53. Du 1^{er} au 4 juin, le Secrétaire général adjoint a participé à une session du "Keystone International Dialogue Series on Plant Genetic Resources" qui s'est tenue à Oslo (Norvège).

54. Le 6 juin, un groupe d'étude de la "Japan Patent Association" s'est rendu au siège de l'OMPI; au cours de cette visite, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a fait un exposé sur la révision de la Convention UPOV et le Secrétaire général adjoint a répondu à des questions.

55. Le 11 juin, le Secrétaire adjoint chargé de la politique générale et de la législation au Département philippin des sciences et techniques s'est rendu au siège du Bureau de l'Union; des informations lui ont été communiquées au sujet de l'UPOV et du Séminaire qui a eu lieu à Tokyo (Japon) en novembre.

56. Le 17 juin, le Directeur du programme régional des semences pour le programme FAO (programme DANIDA) d'amélioration de la production des semences en Asie s'est rendu au siège du Bureau de l'Union afin d'examiner la possibilité d'une participation de ce dernier à de futurs programmes de formation qui pourraient comprendre une ou plusieurs sessions consacrées à la protection des obtentions végétales ou de la fourniture d'une assistance au titre de ces programmes.

57. Les 20 et 21 juin, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont été invités à une réception donnée à Paris (France) en l'honneur de M. Michel Simon, ancien Secrétaire général du Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV), à l'occasion de son départ à la retraite; ils ont également rencontré les membres de la commission du groupe français de l'AIPPI qui étudie la question n° 93 de l'AIPPI concernant la protection des obtentions végétales.

58. Du 22 au 27 juin, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé à la troisième session du Groupe ad hoc d'experts juridiques et techniques de la diversité biologique, organisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et tenue à Madrid (Espagne).

59. Du 2 au 4 juillet, le Secrétaire général adjoint a participé à Rio de Janeiro (Brésil) à des journées d'étude internationales sur "la propriété intellectuelle et la biotechnologie - un outil pour l'intégration du continent dans le monde", organisées par l'Association brésilienne des entreprises de biotechnologie, la Société brésilienne de biotechnologie et la Fédération latino-américaine des associations d'entreprises de biotechnologie. Les participants ont conclu que les "variétés végétales doivent être protégées par des droits d'obtenteur dans le cadre d'un système fondé sur la Convention UPOV".

60. A cette occasion, le Secrétaire général adjoint a aussi rendu visite au Président de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI); il a appris que le Gouvernement brésilien avait institué une commission interministérielle chargée de formuler des recommandations relatives à la protection des obtentions végétales.

61. Les 8 et 9 juillet, le Secrétaire général adjoint s'est rendu à Brasilia auprès de certaines administrations publiques, dont le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'agriculture, l'Organisation nationale brésilienne de recherche agricole (EMBRAPA) et le Centre national pour les ressources génétiques (CENARGEN); il a présenté un exposé sur la Convention UPOV à des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture, de l'EMBRAPA, et du CENARGEN.

62. Du 10 au 12 juillet, le Secrétaire général adjoint s'est rendu à Santa Fé de Bogotá (Colombie), où il a rencontré le Ministre par intérim de l'agriculture, le Vice-ministre des affaires étrangères et plusieurs hauts fonctionnaires, ainsi que des représentants des milieux professionnels intéressés par la protection des obtentions végétales. Tous les départements du Gouvernement colombien ont dit appuyer l'introduction de la protection des obtentions végétales.

63. Les 15 et 16 juillet, le Secrétaire général adjoint s'est rendu à Mexico, où il a rencontré le Secrétaire (Ministre) à l'agriculture et aux ressources hydrauliques et le Directeur général de la Direction du développement technique du Ministère de l'industrie et du commerce extérieur (qui s'occupe des questions de propriété industrielle). Le Mexique a adopté récemment une législation modifiée sur les brevets qui étend la protection par brevet d'invention aux variétés végétales. Les entretiens ont porté sur l'adoption éventuelle d'une législation sur les obtentions végétales conforme à la Convention UPOV.

64. Le 16 juillet, le Bureau de l'Union a reçu une communication du Directeur du Département national de l'enregistrement des semences de la Division de l'alimentation et de l'agriculture (Rawalpindi, Pakistan), à laquelle était joint un projet de loi sur la protection des obtentions végétales. Le Bureau de l'Union a transmis au Gouvernement pakistanais ses observations succinctes sur ce projet.

65. Le 25 juillet, M. Decio Zylbersztajn, professeur à l'Université de Sao Paulo (Brésil), s'est rendu au siège du Bureau de l'Union. Le Gouvernement brésilien lui avait alloué des fonds pour étudier les effets de la protection des obtentions végétales à l'étranger.

66. Le 30 juillet, le Bureau de l'Union a reçu du Maroc un projet de loi sur la protection des obtentions végétales et une demande du gouvernement de ce pays par laquelle celui-ci sollicitait l'envoi d'une mission de l'UPOV au Maroc pour procéder à des échanges de vues sur ce projet.

67. Le 31 juillet, le Bureau de l'Union a reçu de la Bulgarie, pour observations, un projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

68. Le 23 août, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a présenté à Zurich (Suisse), devant des agents de brevets stagiaires, un exposé sur le système UPOV de protection des obtentions végétales.

69. Le 26 août, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Yverdon (Suisse), à une réunion du Groupe des semences forestières de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS), et a exposé le résultat de la Conférence diplomatique.

70. En juin, juillet et août, le Bureau de l'Union et le Gouvernement uruguayen ont procédé à un échange de correspondance au sujet des changements qu'il était proposé d'apporter à la législation nationale en vue de la rendre conforme à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

71. Le 3 septembre, le Secrétaire général a reçu du Gouvernement uruguayen une demande en vertu de l'article 32.3) de l'Acte de 1978 (voir aux paragraphes 4 et 14.iii) ci-dessus).

72. Le 16 septembre, le Bureau de l'Union a reçu la visite d'un consultant du Conseil des ministres de l'agriculture des pays de la partie méridionale de l'Amérique latine (CONASUR), lequel élabore actuellement un projet d'accord sur la protection des obtentions végétales entre les pays participants (Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay).

73. Les 17 et 18 septembre, le Secrétaire général adjoint a participé à York (Royaume-Uni) à une conférence sur les "techniques nouvelles pour les systèmes de culture" organisée par l'Association of Applied Biologists et y a présenté un exposé.

74. Le 18 septembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé à Angers (France) à l'Assemblée générale de la SEPROMA, syndicat français des établissements producteurs de semences de maïs.

75. Le 4 octobre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de la Directrice de l'Institut des inventions de la Roumanie et du Chef du Département de la coopération internationale de cet Institut, et a discuté avec elles de la nouvelle loi de la Roumanie sur les brevets, laquelle prévoit la brevetabilité des obtentions végétales sur la base de critères particuliers.

76. Le 8 octobre, le Représentant permanent adjoint de la Tchécoslovaquie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a rendu visite au Secrétaire général pour déposer l'instrument d'adhésion de la Tchécoslovaquie à l'Acte de 1978 de la Convention. Ce dépôt a ensuite été régularisé le 4 novembre et est devenu effectif à cette date.

77. Le 18 octobre, la mission permanente de l'Argentine a transmis au Secrétaire général une demande en vertu de l'article 32.3) de l'Acte de 1978 (voir aux paragraphes 4 et 14.ii) ci-dessus).

78. Les sessions d'octobre du Conseil et de ses organes subsidiaires ont été mises à profit par les délégations de la Colombie, de la Finlande, de la Roumanie et de l'Ukraine pour discuter avec le Bureau de l'Union de leurs projets en matière de protection des obtentions végétales.

79. Le 23 octobre, M. Menachem Zur, Président du Conseil de la protection des obtentions végétales d'Israël et représentant d'Israël au Conseil, a signé pour son pays l'Acte de 1991.

80. Le 25 octobre, M. H. Dieter Hoinkes, Conseiller principal à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique et représentant des Etats-Unis d'Amérique au Conseil, a signé pour son pays l'Acte de 1991.

81. Le 25 octobre également, M. K.O. Öster, Sous-secrétaire permanent au Ministère de l'agriculture de la Suède et représentant de la Suède au Conseil, a signé pour son pays l'acte final de la Conférence diplomatique.

82. Le 11 novembre, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Masahiro Mishima, Chef de projet, Institute of Intellectual Property, du Japon, et de M. Makoto Saito, professeur de droit administratif et de droit des brevets de l'université de Tsukuba, et a examiné avec eux des questions relatives au droit de la propriété intellectuelle dans le domaine du vivant.

83. En marge des séminaires dont il est rendu compte dans la partie précédente, les fonctionnaires du Bureau de l'Union et les conférenciers mis à la disposition de l'UPOV par les Etats membres ont eu des discussions avec les milieux gouvernementaux et des associations professionnelles en Argentine, en Colombie, au Japon et au Mexique.

84. Le 28 novembre, les personnes sus-mentionnées ont rendu visite, à Buenos Aires (Argentine), au Secrétariat de l'Institut interaméricain de coopération agricole (IICA), lequel agissait en 1991 comme secrétariat pour CONASUR en ce qui concerne le projet d'accord régional sur la protection des obtentions végétales (voir au paragraphe 72 ci-dessus).

85. Le 29 novembre, le Secrétaire général adjoint s'est rendu au Chili où il a rencontré le Sous-secrétaire à l'agriculture et plusieurs hauts fonctionnaires.

86. Les 26 et 27 novembre, le Bureau de l'Union a reçu la visite de Mme Amelia C. Ancog, Assistant Secretary, Département de la science et de la technologie des Philippines, et lui a fourni des documents sur la protection des obtentions végétales.

87. Du 25 novembre au 4 décembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé en qualité d'observateur, au Palais des Nations à Genève, à la cinquième session de négociation/troisième session du Comité international de négociation sur la diversité biologique.

88. Le 17 décembre, le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a rendu visite au Secrétaire général pour signer l'Acte de 1991.

89. Le 19 décembre, le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a rendu visite au Secrétaire général pour signer l'Acte de 1991.

VI. PUBLICATIONS

90. Le Bureau de l'Union a publié :

- i) l'Acte de 1991 en français, allemand et anglais;
- ii) sept numéros de "Plant Variety Protection" et un index couvrant les numéros 1 à 65;
- iii) le compte rendu du Séminaire sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, qui a eu lieu à Budapest (Hongrie), du 19 au 21 septembre 1990;
- iv) deux suppléments de la Collection des documents importants;
- v) trois suppléments de la Collection de lois et traités.

91. Le Bureau de l'Union a aussi mis en route la publication des textes officiels de l'Acte de 1991 en arabe, espagnol, italien, portugais et russe.

92. Le Conseil est invité à approuver le présent rapport.

[L'annexe suit]

ANNEXE

ETATS MEMBRES DE L'UNION (au 31 décembre 1991)

Etat	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Afrique du Sud	-	7 octobre 1977	6 novembre 1977
	-	7 octobre 1977	6 novembre 1977
	23 octobre 1978	21 juillet 1981	8 novembre 1981
	19 mars 1991	-	-
Allemagne	2 décembre 1961	11 juillet 1968	10 août 1968
	10 novembre 1972	23 juillet 1976	11 février 1977
	23 octobre 1978	12 mars 1986	12 avril 1986
	19 mars 1991	-	-
Australie	-	-	-
	-	-	-
	-	1er février 1989	1er mars 1989
	-	-	-
Belgique	2 décembre 1961	5 novembre 1976	5 décembre 1976
	10 novembre 1972	5 novembre 1976	11 février 1977
	23 octobre 1978	-	-
	19 mars 1991	-	-
Canada	-	-	-
	-	-	-
	31 octobre 1979	4 février 1991	4 mars 1991
	-	-	-
Danemark	26 novembre 1962	6 septembre 1968	6 octobre 1968
	10 novembre 1972	8 février 1974	11 février 1977
	23 octobre 1978	8 octobre 1981	8 novembre 1981
	19 mars 1991	-	-
Espagne	-	18 avril 1980	18 mai 1980
	-	18 avril 1980	18 mai 1980
	-	-	-
	19 mars 1991	-	-

[suite]

¹ Première ligne : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 ("Acte de 1961").
Deuxième ligne : Acte additionnel du 10 novembre 1972.
Troisième ligne : Acte du 23 octobre 1978.
Quatrième ligne : Acte du 19 mars 1991.

² de ratification si l'Etat a signé la Convention ou l'Acte additionnel, selon le cas; de ratification, d'acceptation ou d'adhésion si l'Etat a signé l'Acte de 1978; d'adhésion s'il n'a pas signé le texte en cause.

ETATS MEMBRES DE L'UNION (au 31 décembre 1991)

Etat	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Etats-Unis d'Amérique	-	-	-
	-	-	-
	23 octobre 1978	12 novembre 1980	8 novembre 1981
	25 octobre 1991	-	-
France	2 décembre 1961	3 septembre 1971	3 octobre 1971
	10 novembre 1972	22 janvier 1975	11 février 1977
	23 octobre 1978	17 février 1983	17 mars 1983
	19 mars 1991	-	-
Hongrie	-	-	-
	-	-	-
	-	16 mars 1983	16 avril 1983
	-	-	-
Irlande	-	-	-
	-	-	-
	27 septembre 1979	19 mai 1981	8 novembre 1981
	-	-	-
Israël	-	12 novembre 1979	12 décembre 1979
	-	12 novembre 1979	12 décembre 1979
	-	12 avril 1984	12 mai 1984
	23 octobre 1991	-	-
Italie	2 décembre 1961	1er juin 1977	1er juillet 1977
	10 novembre 1972	1er juin 1977	1er juillet 1977
	23 octobre 1978	28 avril 1986	28 mai 1986
	19 mars 1991	-	-
Japon	-	-	-
	-	-	-
	17 octobre 1979	3 août 1982	3 septembre 1982
	-	-	-
Mexique (non encore membre)	-	-	-
	-	-	-
	25 juillet 1979 (non habilité)	-	-
	-	-	-
Nouvelle-Zélande	-	-	-
	-	-	-
	25 juillet 1979	3 novembre 1980	8 novembre 1981
	19 décembre 1991	-	-
Pays-Bas	2 décembre 1961	8 août 1967	10 août 1968
	10 novembre 1972	12 janvier 1977	11 février 1977
	23 octobre 1978	2 août 1984	2 septembre 1984
	19 mars 1991	-	-

[suite]

ETATS MEMBRES DE L'UNION (au 31 décembre 1991)

Etat	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Pologne	-	-	-
	-	-	-
	-	11 octobre 1989	11 novembre 1989
	-	-	-
Royaume-Uni	26 novembre 1962	17 septembre 1965	10 août 1968
	10 novembre 1972	1er juillet 1980	31 juillet 1980
	23 octobre 1978	24 août 1983	24 septembre 1983
	19 mars 1991	-	-
Suède	-	17 novembre 1971	17 décembre 1971
	11 janvier 1973	11 janvier 1973	11 février 1977
	6 décembre 1978	1er décembre 1982	1er janvier 1983
	17 décembre 1991	-	-
Suisse	30 novembre 1962	10 juin 1977	10 juillet 1977
	10 novembre 1972	10 juin 1977	10 juillet 1977
	23 octobre 1978	17 juin 1981	8 novembre 1981
	19 mars 1991	-	-
Tchécoslovaquie	-	-	-
	-	-	-
	-	4 novembre 1991	4 décembre 1991
	(non habilité)	-	-

[Fin du document]